

ANNUAIRE
DE
LA PAIRIE ET DE LA NOBLESSE
DE FRANCE,

DES MAISONS SOUVERAINES DE L'EUROPE
ET DE LA DIPLOMATIE,

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. BOREL D'HAUTERIVE,

ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE,

Ancien élève de l'École royale des Chartes.

1847.

CINQUIÈME ANNÉE.

PARIS.

AU BUREAU DE LA PUBLICATION,

RUE NEUVE-VIVIENNE, 36.

DENTU, LIBRAIRE;

PALAIS-ROYAL, GALERIE VITRÉE, 13.

LEIPZIG,

BROCKHAUS ET AVENARIUS.

en 1791 à mademoiselle Pillet, dont il n'a qu'une fille, Virginie de Comminges, née en 1792.

IV. Celle des *marquis de Vervins* s'est éteinte il y a plus d'un siècle.

V. Celle des seigneurs de *Roquefort* et de *Guitaut* s'est éteinte en 1726. C'est en vertu d'une alliance contractée avec elle en 1593 (voyez l'Annuaire de 1844, page 271), que la maison de Pechpeyrou a été autorisée à ajouter à son nom et à ses armes ceux de *Guitaut* et de *Comminges*.

ARMES : *d'argent, à la croix pattée de gueules*. C'est par erreur que des héraldistes les ont quelquefois blasonnées : *de gueules, à quatre otelles d'argent*.

CREMOUX

(VICOMTES DE BOULOUY EN PÉRIGORD.)

Originaire du Périgord, la maison de Cremoux y a toujours tenu un rang distingué. Les vieilles chroniques de cette province font mention de messire Baudouin de Cremoux qui figura, au temps de Charles V, parmi les plus célèbres chevaliers et les plus redoutables ennemis de la domination des Anglais en Guienne. Son nom se trouve consigné dans l'Histoire du connétable Duguesclin et dans les Chroniques du quatorzième siècle.

« Là (en Périgord, vers l'an 1377), nous raconte Froissard, » estoient avec le duc d'Anjou grans gens et nobles, et premièrement messire d'Armignac, connestable de France, messire Louis de Sancerre, messire Maurice de Tresguidi, messire BAUDOUIN DE CREMOUX, Thibaut du Pont, Hélot de Cail-lac, » etc.

Quelques lignes plus loin le même chroniqueur mentionne que messire Baudouin de Cremoux, messire Pierre de Beuil, messire Alain de Beaumont, etc., furent chargés d'aller, à la tête de trois cents lances, chercher à La Réole une machine de guerre, et de l'amener, en dépit des Anglais, devant la place de Bergerac. Les seigneurs français rencontrèrent en route le sénéchal Felleton, chef de toutes les forces anglaises, et lui livrèrent un sanglant combat, où il fut battu et fait prisonnier. Cet exploit entraîna la reddition de Bergerac regardée alors comme la clef de la Gascogne.

En 1389, les funérailles de Bertrand Duguesclin, connétable de France, ayant été célébrées avec pompe, l'historien Velly¹ rapporte que les comtes de Longueville et de Dammartin, les

¹ *Histoire de France*, tome XII.

seigneurs de Beaumont, de *Cremoux*, de Mauny, de Beaumanoir et de Vilaines portèrent les écus ou boucliers. Le duc de Touraine, prince du sang, le comte de Nevers et Henri de Bar portaient les épées.

Les stances qui furent composées en cette occasion pour perpétuer le souvenir de ces funérailles sont imprimées dans le *Novus Thesaurus Anecdotorum* de dom Martenne, tom. III, col. 1502.

SEPTIÈME STANCE.

Le franc comte de Longueville
Porta le premier des escus;
Frère fut de Bertrant sans guile
Dieu recieve s'ame la sus.
Li cons de Daumartin nobile
Fu avec luy, n'en doubte nuls,
Le second escus par Saint-Giles
Fu porté du seigneur Cremus ¹.

L'ancien couvent des Récollets de Sarlat, en parti brûlé dans les guerres de religion, avait été fondé par messire Baudouin de Cremoux, au témoignage d'un mémoire imprimé il y a plus de cent ans, à l'occasion d'un procès gagné par la famille au parlement de Bordeaux, où ce fait se trouve consigné comme probable. C'est ce qui expliquerait les honneurs et privilèges dont la branche des Cremoux, seigneurs de Busson, qui avait, comme on le verra, acquis, en 1549, de noble Antoine de Cremoux, écuyer, chef de la famille et ancêtre des Cremoux existant aujourd'hui, tous les droits à lui appartenant dans Sarlat, jouissait encore au commencement du siècle dernier chez les religieux de cet ordre en ladite ville. En effet, près du maître-autel de leur église, du côté de l'évangile, sur une grosse pierre enclavée dans le mur, il y avait un écusson sculpté en relief et surmonté du timbre ou heaume, marque distinctive de noblesse et de chevalerie. Le fond de l'écu avait pour figures héraldiques *trois grenades*, qui sont les armes de la famille de Cremoux. Ces mêmes armoiries se voyaient en outre sur la litre et sur le grand portail de cet édifice. Une chapelle située à droite était consacrée aux tombes de cette même famille, qui avait aussi le droit de sépulture dans le sanctuaire, et un banc fermé dont jouissait encore au commencement du siècle dernier le sieur de Ravillon, maréchal-de-camp, comme époux de Catherine de Cremoux, fille et héritière de feu noble Charles de Cremoux, écuyer, seigneur de Busson, dernier rejeton de cette branche, vivant vers 1680. En 1614, un membre de cette même branche,

¹ L'auteur, pour l'exigence de la rime, a mis *Cremus*, au lieu de *Cremoux*. Il défigure de même plusieurs autres noms, et il écrit : *Daumartin*, *Beaumenoir*, de *Claiquin*, pour *Dammartin*, *Beaumanoir*, *Du Guesclin*.

le seigneur de Busson, fut l'un des bienfaiteurs ou restaurateurs du couvent des Récollets ; c'est ce que prouve une déclaration mentionnée dans un vieil inventaire de papiers et faite par les sieurs de Mongie-Rabillon, de Manaut et Fénil, chanoines de Sarlat, et par le père Amédée, gardien dudit couvent.

Depuis Catherine de Cremoux, la famille n'a plus été représentée que par une seule branche, celle des seigneurs de Bori-Petit, établie dans les environs de Périgueux depuis 1546.

Le Dictionnaire de la Chesnaye des Bois mentionne plusieurs alliances de l'une ou de l'autre des deux branches, indépendamment de celles que nous citerons en établissant la filiation.

Wilhelmine de Cremoux épousa, en 1543, un rejeton de la maison des seigneurs de la Cropte, aïeux maternels de l'illustre Fénelon, archevêque de Cambrai. Marie de Cremoux, en 1602, s'allia à un seigneur de Chapt de Rastignac ; enfin, vers le milieu du seizième siècle, une demoiselle de Cremoux entra par alliance dans la maison des barons de Bar, qui siégeaient aux états du Languedoc. L'absence de documents précis ne nous a pas permis d'assigner à ces divers personnages une place dans le tableau généalogique qui suit.

La filiation authentique de la famille de Cremoux est établie par le jugement de maintenue de M. Pellot, du 12 août 1669, et par celui de M^r. de Bourdonnaye, du 10 juillet 1704, depuis :

I. Guillaume de Cremoux, vivant en Sarladais vers 1500, et qualifié noble homme dans le contrat de mariage de son fils Antoine, dont l'article suit.

II. Antoine de Cremoux, écuyer, sieur et habitant de Madrageis en Sarladais, donna plusieurs quittances, desquelles l'une constate qu'il avait, pour douze mille francs, cédé tous les droits à lui appartenant dans Sarlat à son parent Pierre de Cremoux, écuyer, seigneur de Busson. Antoine épousa, par contrat du 10 novembre 1546, Jeanne de Luillier, fille de noble Guillaume de Luillier et de N.... de Belcier. Guillaume de Luillier, président au parlement de Paris, possédait des fiefs considérables aux environs de Périgueux. De cette union Antoine laissa un fils.

III. Pierre de Cremoux, écuyer, seigneur de la Courbe, mentionné dans le testament d'Antoine son père, épousa, en 1585, Claire de Petit, d'une très-ancienne famille de Périgueux, qui lui apporta en dot le fief et le repaire noble de *Bori-Boudi*, dit depuis *Bori-Petit* ; il eut de ce mariage : 1^o *François* de Cremoux, qui viendra ci-après ; 2^o *Anne* de Cremoux, mariée, en 1615, à Raymond de Beaupoil de Saint-Aulaire, mort sans enfants, et dont le petit-neveu, le marquis de Lammary, a été ambassadeur en Suède.

IV. François de Cremoux, écuyer, seigneur de Bori-Petit,

épousa, en 1534, demoiselle Martin, dont l'oncle paternel avait été évêque de Périgueux. Il laissa de cette union un fils.

V. Joseph de Cremoux, écuyer, seigneur de Bori-Petit, en vertu de la production de ses titres de noblesse, fut maintenu par ordonnance de M. Pellot, intendant de la généralité de Bordeaux, rendu le 12 août 1669, et par une autre ordonnance du 10 juillet 1704 de M. de la Bourdonnaye. Suivant un certificat du maréchal d'Albret, il fut compris dans la convocation de la noblesse du Périgord en 1674. Il existe aussi une lettre de Faucon de Ris adressée au ministre Louvois, pour lui proposer d'admettre parmi les cadets gentilshommes le fils de Joseph de Cremoux, admission qui eut lieu en 1684; il y déclare qu'il s'est fait rendre compte par le lieutenant-général de Périgueux de la qualité du sieur de Cremoux et de l'ancienneté de sa noblesse. Il existe une déclaration des prud'hommes par laquelle Joseph de Cremoux, écuyer, est élu maire de Périgueux en 1685. L'année suivante les consuls de Périgueux lui adressèrent des lettres, par lesquelles invitation était faite à Joseph de Cremoux, écuyer, de rendre compte de sa gestion. Il mourut en 1710, et fut enterré dans l'église de Champsevinel, sise ainsi que le bourg de ce nom sur sa fondalité. Il avait épousé, en 1666, demoiselle de Roche, dont il eut : 1° *Joseph* de Cremoux, capitaine de grenadiers et major au régiment de l'Ile-de-France, tué en 1697, au siège de Barcelone; 2° *Jean-Valentin* de Cremoux, capitaine au régiment de Béarn, qui viendra ci-après; 3° *Martial* de Cremoux, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Beaujolais, mort sans postérité; 4° *Anne* de Cremoux, mariée, en 1701, à *Jacques* de Fumel, fils de haut et puissant seigneur Henri de Fumel, baron de Montségur, etc.

VI. *Jean-Valentin* de Cremoux, seigneur de Bori-Petit, qualifié vicomte de Bouloy dans plusieurs actes, était capitaine au régiment de Béarn en 1698. Il reçut en 1703, de M. de Sourdis, lieutenant-général des armées du roi, une commission de *major* de la ville de Périgueux. De l'union qu'il avait contractée en 1707 avec demoiselle Isabeau Tortel de Chassenat, il laissa : 1° *Jean-Baptiste* de Cremoux, qui suit; 2° *Pierre* de Cremoux, chanoine et grand-chantre de l'église cathédrale de Périgueux; 3° *François* de Cremoux, capitaine au régiment de Trenel et chevalier de Saint-Louis; 4° *Élisabeth* de Cremoux, mariée à N... de Mousat; 5° *Élisabeth* de Cremoux, supérieure des dames de la Foi.

VII. *Jean-Baptiste* de Cremoux, seigneur de Bori-Petit, vicomte de Bouloy, né en 1708, fut admis, comme l'avait été son père, à rendre hommage au roi en qualité de vicomte de Bouloy pour une terre de ce nom. Il obtint à ce sujet, entre autres lettres de chancellerie, celles en date du 1^{er} septembre 1751.

Un procès s'engagea, en 1740, entre les syndics de la ville de Riberac et le frère du vicomte de Bouloy, au sujet d'un bien dont il était légataire, et sur lequel on prétendait continuer de prélever la taille qui existait sous l'ancien propriétaire. La ville de Riberac fut condamnée à une amende de deux mille cinq cents francs et aux frais envers le sieur de Cremoux, et le bien fut déclaré libre de toute taille à cause de la noblesse de son nouveau maître. Jean-Baptiste de Cremoux épousa, par contrat passé le 20 juin 1756, au château de Vareille, en Basse-Marche, Anne-Marie-Jeanne de la Broue, fille mineure de Jean-Marie de la Broue, comte de Vareille, brigadier des armées du roi, chevalier de Saint-Louis. La maison de la Broue de Vareille portait ses armes écartelées de celles des Rocheschouart-Mortemart, avec lesquels elle était alliée, ainsi qu'avec les Montmorency-Laval, les La Rochefoucauld, les Saulx-Tavannes, etc. Le vicomte de Bouloy laissa de son mariage : 1° *Pierre-Radegonde-Augustin*, qui suit; 2° *Jean-Marie* de Cremoux, lieutenant-colonel et chevalier de Saint-Louis, mort sans alliance; 3° *Louise-Adélaïde* de Cremoux.

VIII. *Pierre-Radegonde-Augustin* de Cremoux, chevalier, seigneur de Bori-Petit, la Jugie, etc., vicomte de Bouloy, fut reçu page du roi; mais sa santé délicate l'empêcha de se rendre à son poste. Il servit néanmoins plus tard dans le régiment de Touraine, commandé par le duc de Laval, son parent. Il a épousé Marie de La Faye, fille de messire Henri de La Faye, marquis de La Faye de la Martinie (d'une famille d'ancienne chevalerie de la province de Périgord, dont le nom et les armes figurent au musée de Versailles), et de Dorothee de Chabans. De ce mariage est issu le chef actuel, qui suit :

Pierre-Félix, vicomte de Cremoux, né en 1794, capitaine au corps royal d'artillerie en 1820, marié en 1822 à Eugénie de Lafaye, fille de Jacques de Lafaye, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie, et de Marie Delaage de Ponteyraut, dont :

1° *Marie-Augustine* de Cremoux, née 16 décembre 1825, mariée 30 décembre 1844 à Charles de Salviac, baron de Viel-Castel et comte de Boisse.

2° *Marie-Marguerite* de Cremoux, née 19 mars 1828.

Frères et sœurs du vicomte.

I. *François-Adrien* de Cremoux, gendarme de la maison du roi en 1814, puis officier d'infanterie de ligne, sans alliance.

II. *René-Ludovic* de Cremoux, né en 1804, marié 9 septembre 1833 à

Clotilde-Pauline de Bardoulat de Plazanet, fille adop-

tive et héritière de Pasquet de Saint-Mesmin, son oncle.

De ce mariage :

1^o *Baudouin* de Cremoux, né 17 juillet 1834.

2^o *Adrien-Henri* de Cremoux, né en 1840.

3^o *Marthe* de Cremoux, née 13 août 1837.

4^o *Berthe* de Cremoux, née en 1841.

III. *Adélaïde-Louise* de Cremoux, mariée en 1813 à *Jean-François* Du Pavillon du Cheyron, chevalier de Saint-Louis, neveu du chevalier Du Pavillon, capitaine de vaisseau, célèbre par ses travaux sur la tactique navale et par son système des signaux encore en usage, major-général du comte d'Orvilliers en 1777, tué au combat du 12 avril 1782 sur le vaisseau *Le Triomphant*, qu'il commandait.

IV. *Hermine-Dorothée* de Cremoux, sans alliance.

ARMES : *d'azur, à trois grenades engreslées d'or* (voyez pl. L.) SUPPORTS : *Deux lions*.

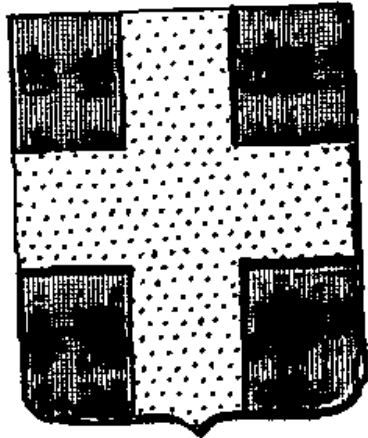
FABRE.

(DE MONTVAILLANT ET DE LAVALETTE.)

Cette famille, aujourd'hui établie en Languedoc, est originaire de Provence. Elle descend de Gaspard de Fabre, mestre de camp des bandes provençales et capitaine de vaisseau. Les services qu'il rendit dans les guerres du Piémont et la bravoure qu'il déploya en toutes circonstances attirèrent sur lui l'attention des rois Henri II et Charles IX. Le premier de ces princes l'arma chevalier en présence de toute la cour le 15 juillet 1555 ; le second lui accorda une pension viagère de deux cents écus d'or, et en outre une rente de cinq cent quarante livres à prendre pendant neuf ans sur les deniers de son domaine ; enfin il le créa chevalier de son ordre en 1571.

Gaspard de Fabre mourut en 1579, après avoir donné pendant plus de trente ans les preuves les plus éclatantes de sa valeur et de son dévouement. On voyait autrefois son tombeau à Marseille auprès de la porte de la sacristie des Grands-Carmes. De son mariage avec Angeline de Villefort il laissa deux fils. Les descendants de Raymond, l'aîné, continuèrent à résider en Provence, où leur branche s'est éteinte.

Gaspard de Fabre, II^e du nom, frère puîné de Raymond,



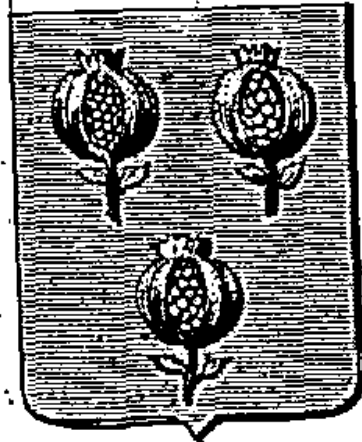
Albou



Bernon



Châton des Merisiers



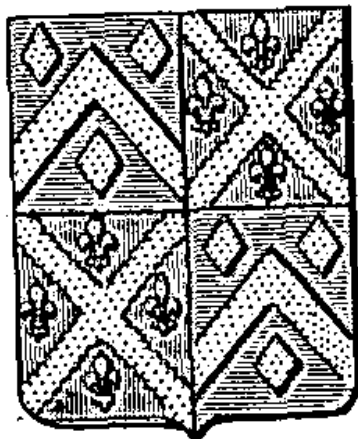
Cremoux



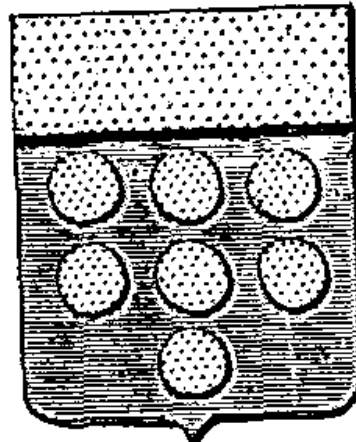
*Fabre de Montrallant
& de Lavalette*



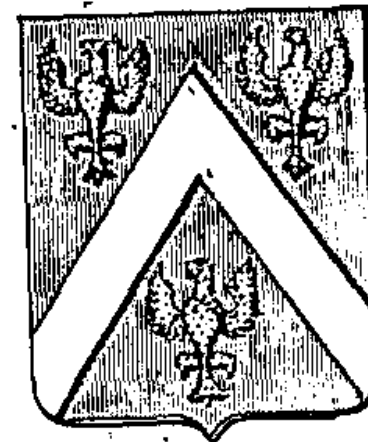
*Jacquesson
de la Cherreuse*



Goujon de Thuisy



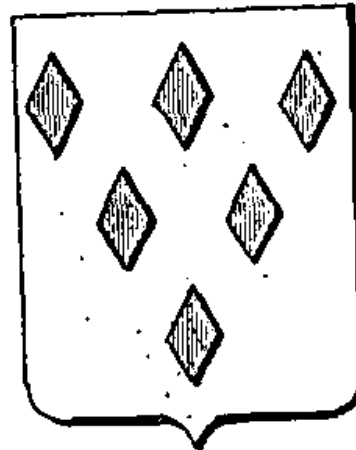
Melun



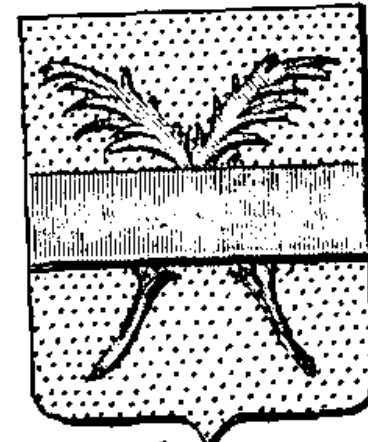
Monstiers



*du Reclus
de Gagne*



Raviers de Mauny



Sauvier